



MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT,
DE L'URBANISME ET DU CADASTRE

**REMISE DE 100 TITRES FONCIERS PAR SON EXCELLENCE MONSIEUR LE
PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU
GOUVERNEMENT**

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MINISTRE MAYS MOUISSI

Le 22 octobre 2026

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Monsieur le Vice-Président du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs ;

Il est des jours qui marquent la vie d'une administration.

Il en est d'autres qui marquent l'histoire d'une Nation.

Ce jeudi 22 octobre 2026 appartient incontestablement à cette seconde catégorie.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour remettre des titres fonciers à nos concitoyens.

Mais ce qui nous rassemble va bien au-delà d'une simple formalité.

Car derrière chacun des titres fonciers qui seront remis, se trouvent des milliers de Gabonaises et de Gabonais qui ont bâti, sans toujours disposer de la sécurité juridique leur permettant de faire reconnaître leurs droits.

Pendant trop longtemps, l'attente d'un titre foncier s'est parfois comptée en années, voire en décennies.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Permettez-moi de mesurer devant vous et devant la Nation le chemin parcouru.

Depuis plus de 120 ans, seulement **33 000 titres fonciers avaient été délivrés au Gabon.**

Trente-trois mille titres en un siècle.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Le 12 avril 2025, vous vous êtes présenté devant le peuple Gabonais avec un programme dans lequel vous vous êtes engagés à faciliter et simplifier l'accès des citoyens à la propriété foncière. 10 mois à peine après la formation du premier Gouvernement de la Ve République, les résultats sont là :

- **16 000 titres de fonciers établis au niveau national** en huit mois contre 800 pour toute l'année 2025 ;

- **24 200 décisions de cession en toute propriété** délivrés en 8 mois contre 1000 en 2025 ;
- **3 419 parcelles titrées aménagées par la SNI** et proposées à la vente sur l'ensemble du territoire au cours des 8 derniers mois ;
- **Et le travail continue Monsieur le Président.**

Ces résultats, alors même que l'année n'est pas encore achevée, traduisent une accélération historique de l'action publique dans le domaine de l'Habitat grâce à votre impulsion et votre soutien constant.

Excellence Monsieur le Président de la République,

En février 2026, au cours d'une audience que vous avez bien voulu m'accorder, vous m'avez dit je cite : ***“Monsieur le Ministre, le titre foncier ne doit plus être un privilège réservé aux Gabonais qui habitent à Libreville, Owendo et Akanda. Ceux qui sont vivent dans l'arrière pays ont eux aussi droit aux titres fonciers.”***

M. le Président,

En application à vos très hautes instructions, je viens vous assurer que les 16 000 titres fonciers dont vous lancez la distribution aujourd'hui concernent des Gabonais installés dans les 9 provinces de notre pays.

Oui Monsieur le Président, les services du Ministère de l'Habitat et de la Conservation foncière sont fiers de vous informer que nous avons établis des titres fonciers à des Gabonais qui vivent :

- à Nzogmitang à Kango dans l'Estuaire ;
- à Ompouyi à Léconi dans le Haut-Ogooué ;
- à Ndjolé dans le Moyen-Ogooué ;
- à Keridiambou à Fougamou dans la Ngounié ;
- à Mabounda à Mayumba dans la Nyanga ;
- à Kazmareck à Booué dans l'Ogooué-Ivindo ;
- à Ikembélé à Koulamoutou dans l'Ogooué-Lolo ;
- à Nombé Douma à Omboué dans l'Ogooué-Maritime ;
- à Akontang à Minvoul dans le Woleu-Ntem.

Pour ne citer que ces localités dont certaines recevront le tout premier titre foncier de leur histoire.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Ces avancées nous imposent désormais une responsabilité supplémentaire.

Les premiers titres fonciers remis aujourd'hui marquent le commencement d'une nouvelle étape. Notre ambition est de poursuivre cette dynamique, afin d'atteindre l'objectif de **20 000 titres fonciers** en fin décembre 2026.

Mais pour que cette ambition se traduise concrètement dans le quotidien de nos compatriotes, il a fallu faire un effort pour permettre au plus grand nombre de régulariser leur situation foncière.

C'est tout le sens de la mesure exceptionnelle que vous avez bien voulu consentir, **Excellence Monsieur le Président de la République**, en instituant un tarif forfaitaire de **600 000 francs CFA, pour les parcelles dont la superficie n'excède pas 2 000 m²** au lieu de 4 à 6 millions en moyenne auparavant. Et aujourd'hui, vous avez consenti à ce que ce tarif exceptionnel demeure applicable **jusqu'au 31 mars 2027**. Passé cette date, les bénéficiaires qui ne se seront pas présentés aux guichets de l'ANUTTC pour retirer leurs titres fonciers se verront appliquer les tarifs habituels prévus par les textes.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Je voudrais également saluer une autre décision, dont la portée humaine mérite d'être soulignée devant la Nation.

Parce que certaines familles, malgré les facilités consenties, demeurent confrontées à des difficultés économiques, vous avez décidé de leur apporter un soutien particulier.

Vous avez ainsi consenti à prendre en charge les frais liés à l'obtention des titres fonciers de 100 familles gabonaises.

Pour ces 100 familles, ce geste représente bien davantage qu'une aide financière. Je voudrais sincèrement vous en remercier.

Excellence Monsieur le Président de la République ;
Mesdames et Messieurs ;

La régularisation foncière de masse est avant tout une victoire de l'intelligence collective et de la coopération entre différentes administrations de notre pays.

Pendant longtemps, la complexité des procédures foncières tenait notamment à la multiplicité des administrations concernées qui, bien souvent, travaillaient en silo, à la succession des formalités et aux délais particulièrement longs nécessaires à leur accomplissement. Il fallait donc changer notre manière de travailler et c'est précisément ce que nous avons entrepris.

Aujourd'hui, je veux saluer avec une reconnaissance particulière **la Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques, à la Direction Générale des Impôts, à l'ANUTTC, à la SNI ainsi qu'aux Directions provinciales du cadastre**, dont les équipes ont accompli un travail considérable dans le processus d'établissement de ces titres fonciers. Je veux également saluer **les Tribunaux** et remercier les aménageurs privés pour leur précieuse contribution dans l'atteinte de nos objectifs.

Je sais les efforts qui ont été consentis. Je sais que derrière les résultats, se cache le travail patient de femmes et d'hommes au service de notre nation.

Chers bénéficiaires ;
Chers compatriotes ;

Dans quelques instants, certains d'entre vous recevront des mains des plus Hautes Autorités de notre pays, le document qu'ils ont parfois attendu pendant de nombreuses années.

Ce document consacrera, dans les formes prévues par la loi, les droits qui vous sont reconnus. Toutefois, je voudrais également vous rappeler qu'à la reconnaissance de ces droits s'attachent désormais des devoirs. Car devenir propriétaire, c'est bénéficier de la protection de l'État, mais c'est aussi accepter les obligations qui découlent de la propriété.

Parmi celles-ci figurent notamment des obligations fiscales, en particulier le paiement de la Contribution Foncière Unique (CFU), ainsi que de la Taxe

Forfaitaire d'Habitation (TFH), desquelles vous devrez vous acquitter, dès l'année prochaine. Ces contributions participent au financement des services publics, au développement de nos collectivités locales et à l'amélioration de notre cadre de vie.

Excellence Monsieur le Président de la République ;

Afin de renforcer les capacités techniques, la mobilité et la productivité des services du Ministère du Logement notamment à l'intérieur du pays, vous avez décidé de doter notre département d'une vingtaine de véhicules ainsi que d'équipements techniques.

Merci M. le Président. Soyez assuré que nous en ferons bon usage au service des Gabonais.

Enfin Monsieur le Président,

Permettez-moi de terminer mon allocution sur une anecdote. Parmi les usagers qui attendaient un titre foncier depuis plusieurs années, les services du Ministère sont tombés sur 2 dossiers :

- le premier concerne une personnalité notable qui fait la fierté de notre pays, qui n'a pas pu être avec nous pour des raisons de santé mais qui s'est fait représenté par son fils : **il s'agit de M. Pierre Claver Akendengue dont le représentant recevra son titre foncier de vos mains comme un acte de reconnaissance ;**
- le second concerne une personnalité bien connue des Gabonais qui avait introduit un dossier pour la régularisation foncière d'un terrain en périphérie de Libreville et qui lui aussi va avoir un titre foncier au prix de 600 000 FCFA : **il s'agit du citoyen Brice Clotaire Oligui Nguéma.**

Excellence Monsieur le Président de la République,

En signe de reconnaissance à votre soutien constant à notre département, les agents les agents du Ministère du Logement se sont cotisés afin d'acquitter les frais liés à la délivrance de votre titre foncier. Aussi voudriez-vous bien m'accorder le privilège et l'honneur de vous remettre respectueusement votre titre foncier.

Vive la Ve République Gabonaise !

Vive le Gabon !

Je vous remercie.